Seine Maritime
Arrondissement de Dieppe
Commune de BLOSSEVILLE SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line
Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, BLOSSEVILLE Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques

Absents : Mesdames MAURIQUE Laurence, LEFEBVRE Sophie
Monsieur BLOSSEVILLE Richard

Date de convocation :	07 avril 2017
Nombre de conseillers	
En exercice :	10
Présents :	06
Votants :	06

Compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2017

Le compte rendu de la réunion du 24 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif 2016 et compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter le compte administratif 2016 établi par M VANIER, Maire
- Constate la concordance avec le compte de gestion de Mme le Trésorier Receveur Municipal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	**Réalisé**
Dépenses	216 765.36 €
Recettes	231 249.62 €
Excédent 2016	**14 484.26 €**
INVESTISSEMENT	**Réalisé**
Dépenses	44 933.34 €
Recettes	18 595.54 €
Déficit 2016	**26 337.80 €**

Excédent de Fonctionnement antérieur	**292 932.67€**
Excédent d'Investissement Antérieur	**60 704.95 €**

Excédent de Fonctionnement cumulé	**307 416.93 €**
Excédent d'Investissement cumulé	**34 367.15 €**

Compte administratif de clôture du CCAS 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'accepter le compte administratif 2016 établi par M VANIER, Président du CCAS
- **Constate** la concordance avec le compte de gestion de Mme le Trésorier Receveur Municipal.

Fonctionnement :

Dépenses :	7 380.86 euros
Recettes :	5 434.89 euros
Déficit :	- 1 945.97 euros
Excédent cumulé :	2 890.00 euros

Excédent à la clôture du CCAS : 944.03 euros

Le conseil municipal décide d'affecter cet excédent à ligne 002(recettes) du budget communal (section de fonctionnement)

Restes à reporter de 2016 vers 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver l'état des restes à reporter de 2016 vers 2017, pour un montant de quatre-vingt-cinq mille six cent dix-sept euros en dépenses et huit mille huit cent euros en recettes

DEPENSES		
N° Compte	Intitulé	Montant
202	Frais liés aux documents d'urbanisme	6 845,00 €
2033	Frais d'insertion carte communale	1 391,00 €
205	Logiciels	3000.00 €
2041512-950	Subvention d'équipement	40 000,00 €
2115	Réserve foncière	5 500.00 €
2121	Plantations	2 000.00 €
21316	Equipement du cimetière	1 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics	20 156.00 €
2152	Installations de voirie	1 200.00 €
2158	Autres matériels et outillages	1 773.00 €
2168	Registres Etat Civil	252.00 €
2183	Matériel de bureau	500.00 €
2184	Mobilier salle communale	1 640.00 €
TOTAL		**85 617.00 €**
RECETTES		
N° Compte	Intitulé	Montant
13251	Subvention d'équipement	2 000.00 €
1331	DETR	6 800.00 €
TOTAL		**8 800.00 €**

Affectation du résultat 2016

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2016 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	292 932.67 €
Excédent de fonctionnement 2016	14 485.26 €
Total excédent de Fonctionnement	307 416.93 €

Excédent d'investissement reporté	60 704.95 €
Déficit d'investissement 2015	-26 337.80€
Excédent d'investissement reporté	34 367.15 €

Considérant que les restes à reporter de l'exercice 2015 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	85 617.00 €
Recettes d'investissement reportées	8 800.00 €
Solde négatif	-76 817.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	42 449.85 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	265 911.11 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	34 367.15 €

Budget primitif 2017

Quelques modifications sont apportées au budget 2017 notamment les dépenses engagée ultérieurement par le CCAS sont maintenant réintégrées au budget communal (repas des anciens, colis, secours aux personnes…). Lors d'un prochain conseil municipal il faudra décider des actions à mener par le CCAS pour lui redonner sa vocation première c'est-à-dire le secours aux personnes en difficultés.

Monsieur le Maire a été sollicité par le Comité des Fêtes pour que le budget du feu d'artifice soit pris en charge par la commune. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal. Une quête aura toujours lieu pour financer en partie le feu d'artifice et la commune prendra en charge le reste de la dépense.

Au niveau des recettes, la dotation de solidarité de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre va diminuer de 7 % par an pendant 5 ans suite à la fusion de la CCCA et de la Communauté de Commune entre mer et lin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'approuver le Budget primitif 2017 comme suit:

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à la somme de **487 083.11 euros**
Investissement : équilibré en dépenses et recettes à la somme de **369 749.08 euros**

Participation aux organismes extérieurs

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de participer financièrement aux organismes suivants :

o Fondation du patrimoine	55.00 €
o SDIS	6 245.00 €
o SIVOS	16 922.00 €
o CAUE	53.00 €
o ADM	138.32 €
o Syndicat du collège	3 426.17 €

Taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de maintenir les taux des trois taxes directes locales et de la CFE pour l'année 2017 comme suit :

	TAUX Année 2016	TAUX Année 2017	BASES 2017	PRODUIT 2017
Taxe d'habitation :	4.47	4.47	271 500	12 136
Taxe foncière (bâti):	2.60	2.60	174 000	4 524
Taxe foncière (non bâti) :	6.93	6.93	56 000	3 881
CFE	5.91	5.91	7 200	426
			TOTAL	**20 967**

Cartes d'identités

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Sein Maritime équipées de dispositifs de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine Maritime).

Il indique que depuis des mois l'ADM76 et l'association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **S'oppose** au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communs disposants d'un DR.
- **Demande** au gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

Subventions pour les associations

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **DECIDE de Répartir les subventions pour l'année 2017 comme suit:**

Associations	Montant
Comité des Fêtes	600 €
Club de l'Amitié	600 €
ADMR	300 €
Anciens Combattants	350 €
Les Lucioles	350 €
Banque Alimentaire	300 €
Don de Vie	200 €
Ass. Sapeurs-Pompiers de Veules	150 €
G.E.S.T. et D.I.M	150 €
Agir avec Becquerel pour la vie	150 €
SPA	1 € par habitant
Le clos masure	100 €
Associations Sportives	50 € / enfant de – de 18 ans

Levée partielle d'indice de cavité souterraine

Considérant le recensement des indices de cavités souterraines réalisé par le Cabine t Alise Environnement en mai 2012,

Vu l'étude réalisée en janvier 2017 par For et Tec à la demande de l'entreprise Gagneraud, pétitionnaire d'un permis de construire étant partiellement impacté par l'indice n°76.104.086 sur les parcelles cadastrées B526.750 et 751,

Considérant les conclusions établies par le Bureau d'études For et Tec suite à la réalisation de l'expertise géologique par sondage à la pelle mécanique et sondages destructifs profonds,

Vu la proposition de Mr QUINIOU du Bureau des Risques et nuisances de la DDTM de Rouen,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de lever partiellement le périmètre de sécurité de l'indice n° 76.104.086 situé en arrière des sondages et de conserver le périmètre de 60 mètres pour le reste de la zone.

L'étude For et Tec sera jointe à cette délibération avec l'intégralité de ses annexes dont la n° 6 nommée « périmètre de sécurité résiduel de l'indice n° 86 ».

Questions diverses

Monsieur le Maire a rencontré Mr Jérôme LHEUREUX, Vice-président de la CCCA délégué à la voirie et Mr Francis ROUSSELET pour la programmation des travaux de voirie et d'électrification.
L'effacement des réseaux rue du calvaire et la pose d'un lampadaire supplémentaire rue de la Forge ont été de nouveau demandés.
La pose de candélabres Chemin des Forrières de la RD 69 jusqu'au n°5 de cette rue a également été demandée, de même que le gravillonnage rue du bout des marettes.
Pour le moment seul l'effacement des fils rue du bout du moulin sont actés.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée à 21h10.